

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60 nommant M. Léveillé commis de 2e classe des Affaires Indigènes.

n° 60

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 mars 1911

Numéro JO
n° 173 du 01/04/1911

Date du numéro
1 avril 1911

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 28 janvier 1911 réorganisant le personnel des Affaires indigènes de la Côte Française des Somalis

Vu la demande d'admission dans le cadre des Affaires indigènes de la Côte Française des Somalis formulée par M. Léveillé, ancien sous-officier rengagé réunissant plus de dix ans de services dont 6 dans le grade de sous- officier

Sur la proposition du secrétaire général;

TEXTE INTÉGRAL

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu

l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu

l'arrêté du 28 janvier 1911 réorganisant le personnel des Affaires indigènes de la Côte Française des Somalis

Vu

la demande d'admission dans le cadre des Affaires indigènes de la Côte Française des Somalis formulée par M. Léveillé, ancien sous-officier rengagé réunissant plus de dix ans de services dont 6 dans le grade de sous- officier

Sur

la proposition du secrétaire général;

P. PASCAL.Par le Gouverneur,Le Secrétaire Général :CASTAING.